

Adresse du site web de la section du Cantal: http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/ Boîte mél de la section: fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

## Compte-rendu de la réunion informelle du 23/04/2020

## Assistés à cette réunion :

Chantal Goubert (Directrice), Gérard Jouve (Directeur adjoint), Patrice Brun (CGT), Christian Laroussinie (Solidaires) et Jean-Pierre Moissinac (FO).

Contrairement aux précédentes réunions en audio-conférence, celle-ci s'est tenue en présentiel.

L'intersyndicale CGT, Solidaires, FO a remis en préambule une motion demandant notamment que la Direction informe rapidement l'ensemble de nos collègues tant sur les modalités d'application de l'ordonnance du 15/04 que sur les mesures de sécurité qui seront mises en œuvre à compter du 11/05.

Mme Goubert nous indique qu'en raison de nombreux paramètres inconnus à ce jour ou susceptibles d'évoluer, elle ne peut donner d'informations précises sur ces points.

Quoi qu'il en soit, nous lui avons indiqué qu'il conviendra de ne pas oublier, avant de retenir des jours RTT ou congés à l'encontre des agents, que nombreux d'entre eux ont, bien que placés en autorisation d'absence, continué à travailler de chez eux ou ont au moins suivi régulièrement l'activité de leur service. De même, cette ordonnance sur les congés et RTT, fait peser sur les télétravailleurs le soupçon de ne pas travailler ou pas complètement, ce qui est particulièrement malhonnête et malsain.

Dans son message sur Ulysse du 17/07, notre Directeur Général précisait que « l'accueil physique des usagers dans nos locaux ne sera pas autorisé au titre de la campagne IR ». Or, le ministre Darmanin dans des propos tenus dans les médias, ne semble pas sur la même longueur d'onde. Nous avons demandé à Mme Goubert si oui ou non un accueil physique serait mis en place après le déconfinement. Là encore, elle n'est pas en mesure de nous donner des informations précises mais rappelle sa volonté de ne pas mettre en danger les agents de la DGFiP.

Pour ce qui concerne la date limite d'utilisation des droits à congés 2019, Mme Goubert précise que la date butoire initialement fixée au 3/05 est reportée à une date certes non précisée à ce jour, mais que les agents n'ont pas à avoir d'inquiétude sur ce point.

Jeudi prochain 30/04 aura lieu un CHSCT.